

# VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

## CONSULTATION PUBLIQUE 3 juin 2019

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

# AVIS PUBLIC

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

- Que lors d'une assemblée tenue le 21 mai 2019, le conseil de Ville a adopté par résolution, un projet de règlement #786 intitulé:

Ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme no 706 afin de donner suite à la demande à portée collective de la MRC du Fjord-du-Saguenay et à la modification apportée en conséquence à son schéma d'aménagement et de développement révisé

### DESCRIPTION

Rendre conforme le plan d'urbanisme de la Ville au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord.

### LOCALISATION

Territoire de Saint-Honoré

- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-troisième jour de mai deux mille dix-neuf.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 23 mai 2019, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>ième</sup> jour de mai 2019.

